



Déclaration liminaire FSU

Cette réunion d'installation du CHSCT ministériel de l'Éducation Nationale, consécutive aux élections de décembre 2018, se tient dans un contexte social particulièrement tendu.

Sans être exhaustive, et en mettant la focale sur le domaine de compétence du CHSCT, la FSU souhaite redire ici son opposition au projet de réforme de la Fonction publique, car il aura un impact conséquent et néfaste sur les agents, et donc sur les personnels de l'Éducation Nationale.

Associée à la volonté affichée du gouvernement de supprimer plus de 120 000 emplois dans la Fonction publique et de recourir aux contrats contre les emplois statutaires, cette réforme va détériorer les conditions de travail des personnels et accroître les risques psychosociaux. Avec la fusion des instances (CT et CHSCT) et la suppression des prérogatives des CAP, le rôle et le travail des délégué·es des personnels vont être affaiblis, ce qui va pousser à l'augmentation des ressentiments, de la défiance envers l'institution, des recours et des contentieux.

Lors du Conseil commun de la Fonction publique du 15 mars dernier, toutes les organisations syndicales ont voté contre ce projet de loi et les employeurs territoriaux se sont abstenus.

La FSU tient à rappeler dans cette instance qu'elle dénonce ce projet de loi et en demande le retrait.

Dans l'Éducation nationale, la contestation est aussi forte.

Le projet de loi dit "pour une école de la confiance" est un texte qui vise à bouleverser le fonctionnement du système éducatif. Ces transformations, par leur contenu et la méthode retenue, vont dégrader les conditions de travail des personnels sans répondre à la nécessité d'améliorer le service public d'éducation.

Les mobilisations se multiplient à tous les niveaux contre les nombreuses réformes structurelles : Parcoursup, réformes du lycée général et technologique et de la voie professionnelle, réforme du bac, réforme territoriale des services déconcentrés et de leur gouvernance, projet de loi pour l'école de la confiance, carte scolaire dans le 1er degré etc...

Les mobilisations sont aussi motivées par la non prise en compte de l'expression des personnels et de leurs organisations syndicales. A ce titre l'article 1 qui vise à restreindre l'expression du mal-être est une réponse inadaptée.

La FSU dénonce la création des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux. La généralisation d'établissements inter degrés, déjà expérimentés dans certains départements ruraux, constitue une attaque contre les spécificités des différents degrés du système éducatif. Le 1er degré se retrouverait aspiré par un fonctionnement qui lui est étranger. La question de l'avenir de la direction d'école se pose et génère des inquiétudes chez les directeurs et directrices. L'importance des écoles maternelles et primaires doit être au contraire ré-affirmée et leur place structurante dans le système éducatif rappelée. Les spécificités des deux degrés doivent être confortés.

La FSU dénonce aussi la réforme de la formation des enseignant·e·s basée sur une conception du métier réduite à des fonctions d'exécution.

La FSU s'opposera au retour d'un service de santé scolaire placé sous l'autorité d'un médecin qui intégrerait en plus les assistants sociaux et les psychologues de l'EN, ce qui ne correspond ni aux besoins de l'école, ni aux demandes des personnels.

Les programmes de la voie professionnelle sont imposés sans débat. La FSU dénonce des contenus qui ne permettront plus l'émancipation des jeunes, appauvriront les formations et dégraderont les conditions d'exercice et le sens du métier.

Nous nous exprimerons plus précisément au cours de cette réunion du CHSCT sur les réformes du lycée général et du baccalauréat.

Aux dernières nouvelles, la fusion des académies ne se ferait pas (hormis en Normandie), mais un pouvoir hiérarchique est donné au recteur de région académique qui voit son rôle renforcé et la loi pour une école de la confiance permettra au gouvernement de recourir aux ordonnances pour les réorganisations académiques. Derrière les effets d'annonce pour tenter de calmer les élus locaux et endormir les personnels, les orientations n'ont pas changé : modifier en profondeur la gouvernance de l'Éducation Nationale, non sans dommage pour les professionnels et le service public, et sans étude préalable d'impact sur les conditions de travail. Il n'y a donc toujours pas de prévention primaire comme cela est pourtant prévu par les textes et que nous réclamons sans relâche au sein de cette instance.

Du côté du budget et des moyens, pour la rentrée prochaine, les milliers de suppressions de postes et le large recours à la contractualisation vont entraîner une dégradation des conditions d'enseignement et d'accès à la formation.

Dans le second degré, l'augmentation du volume d'HSA dans les DGH va accroître la pression sur les personnels et détériorer violemment les conditions de travail.

A titre d'exemple, dans l'académie de Toulouse, le nombre de divisions en lycée est calculé sur la base de 36 élèves par classe. Dans les collèges « ordinaires » de la Meuse ce sera 30 minimum. Dans le Nord, la dotation est attribuée aux collèges REP sur la base de 25 élèves par division. Tous ces seuils sont en augmentation par rapport à l'an dernier.

Dans le premier degré, les moyens restent insuffisants au regard des priorités ministérielles. Les créations dans l'éducation prioritaire se feront cette année encore au détriment des autres classes, des postes de "plus de maîtres que de classes" et entraîneront une hausse des effectifs dans les classes. Cela concourt à dégrader les conditions de travail des enseignants des écoles.

Les représentants FSU au CHSCTM souhaitent enfin exprimer leur exigence pour une véritable politique de prévention primaire des risques professionnels.

Dans la lettre de mission pour une réflexion sur la prévention dans la Fonction publique qu'il a adressée à mesdames Lecocq et Coton et à monsieur Verdier, le Premier ministre affirme que "les employeurs publics doivent être exemplaires" en matière d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail des agents publics. Le drame récent d'Eaubonne et toutes les informations qui nous remontent par les CHSCT ou par d'autres canaux nous montrent qu'on est encore très loin du compte.

Enfin, les entraves au fonctionnement des CHSCT sont beaucoup trop nombreuses et la réalisation des enquêtes dans le cadre des accidents de service ou pour DGI est particulièrement difficile à obtenir pour les représentants des personnels en CHSCT. Le projet de fusion des CHSCT au CT ne contribue pas au développement de la prise en compte des questions de santé de sécurité et des RPS, malgré les déclarations d'intentions gouvernementales. Ces questions ne sont pourtant pas annexes et devraient garantir aussi le bon fonctionnement du service public.